

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2022_10_10

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 31

Votants : 35

Objet : Cession Maison
Beugnon-Thireuil

L' an deux mille vingt deux, le mardi 13 décembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 06 Décembre 2022

Titulaires : Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur CHAUVIERE Jacques, Madame PICAUVILLE Maryse

Pouvoirs :

Madame BAILLY Christiane a donné pouvoir à Monsieur SISSOKO Ousmane
Madame RONDARD Audrey a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc
Monsieur DEDOYARD Philippe a donné pouvoir à Monsieur ONILLON Denis
Madame BIEN Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick

Absent(s) : Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur FRERE Fabrice, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur POUSSARD Yves, Madame MARSAULT Annie, Monsieur FAVREAU Jacky

Excusé(s) : Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame BECHY Sandrine, Monsieur MEEN Dominique, Madame RONDARD Audrey, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur PETORIN Patrick, Madame BIEN Michèle

Secrétaire de Séance : Monsieur Yves ATTOU

Vu l'acte de propriété en date du 7 décembre 2017

Vu l'avis des Domaines

Vu l'avis du Conseil communautaire de porter le prix de vente à 50 000 € compte tenu des frais de compteur d'eau réalisés en limite de propriété

Vu le procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites dressé le 09.08.2021 par le cabinet SCP AIR & GEO de Niort

Vu le rapport de diagnostic technique établi le 23.04.2021

Considérant que le bien comprend une maison d'habitation sur un terrain de 1419 m² cadastré A 1450-A1172-A1170.

Considérant que le bien est libre à la vente

Considérant l'offre d'achat reçue de M NOUEL Maxence au prix de 42 000 € auprès de l'agence immobilière la Clé de Chez Vous à Coulonges sur l'Autize

Considérant l'avis favorable du Bureau sur le prix proposé par cet acquéreur en date du 28 novembre 2022

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- **D'accepter la vente du bien immobilier cadastré A1450 (840 m²), A 1170 (487 m²) et A 1172 (592 m²) soit une contenance totale de 1.419 m² située sur la commune de La Chapelle-Thireuil à M. NOUEL Maxence ou tout autre personne susceptible de le substituer, au prix de 42 000 € net vendeur**

- **D'autoriser le Président ou son représentant par délégation à signer le compromis de vente et l'acte authentique en l'étude notariale au choix de l'acquéreur**

Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Yves ATTOU

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Emis le 13/12/2022
Publié le 16/12/2022
Transmis en sous-préfecture le

Fait et délibéré, les jours,
mois et an ci-dessus.

Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

